

Les possibilités et les défis de la diversité : un rôle pour le capital social

Montréal, 24-25 novembre 2003.

Séance plénière 4

Le capital social dans le contexte de l'immigration et de la diversité : Communautés

Capital social et vie de quartier en contexte multiethnique

Annick Germain, Professeur-chercheur titulaire, INRS-Urbanisation, Culture et société.

Introduction

L'accueil et l'intégration des immigrants au Canada (comme au Québec) doit relever aujourd'hui un certain nombre de défis qui tournent autour

- 1) de l'intégration au marché du travail d'une population immigrante généralement fortement scolarisée
- 2) de l'adaptation des nouveaux arrivants aux normes et valeurs de la société d'accueil, notamment en ce qui concerne les rapports hommes/femmes ou si l'on veut les questions de genre
- 3) des questions de religion et de laïcité
- 4) des problèmes de discrimination ethno- raciale dans différentes sphères de la vie sociale et domestique.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive mais elle me semble résumer le gros des préoccupations des uns et des autres ou du moins les questions de l'heure.

Dans les trois premiers cas, le thème du capital social trouve une pertinence toute particulière, même si on s'est plutôt contenté jusqu'à présent de l'associer au premier défi, celui de l'accès au marché du travail, ce qui n'a rien d'étonnant si on se rappelle la généalogie de la théorie du capital social dans sa version « putnamienne ». (Le premier livre de Putnam (1993) n'aurait-il pas pu en effet s'intituler *De l'utilité de la participation civique et des liens sociaux pour le développement économique local* ?.). Depuis les travaux de Granovetter (1973), l'efficacité des liens faibles par rapport aux liens forts dans la recherche d'emploi a été montrée maintes fois. La distinction entre le capital social qui unit et celui qui relie, telle que popularisée par

Putnam¹ s'inscrit dans la même logique. Appliquée au domaine de l'immigration, elle évoque le débat sur les enclaves ethniques et pose la question des étapes de l'intégration économique : les uns soulignent les vertus de l'enclave pour la première insertion dans le marché du travail alors que d'autres y voient un confinement.

Le second défi, celui de l'adaptation des immigrants aux normes et valeurs de la société d'accueil (ou si l'on veut de l'intégration socio-culturelle) soulève lui aussi la question de la double nature des réseaux sociaux. Faut-il encourager l'insertion des nouveaux arrivants dans des réseaux qui les branchent directement sur la société d'accueil (*bridging*) ou ne doit-on pas s'attendre à ce qu'ils trouvent d'abord parmi leurs compatriotes et leur parenté les ressources de support et d'entraide à leur établissement y compris en termes de ressourcement culturel (*bonding*) avant de s'impliquer ultérieurement dans les réseaux de la société dite d'accueil ?². Une recherche effectuée par mes collègues Rose, Charbonneau et Ray sur les réseaux des femmes immigrantes à Montréal a permis d'explorer la complémentarité des liens faibles et des liens forts dans les processus d'insertion urbaine (Carrasco, Rose et Charbonneau, 1999). Le troisième défi, celui de la religion (et de la laïcité) semble quant à lui, a priori, mal se prêter à une telle distinction. Les chartes canadienne et québécoise reconnaissent la légitimité du *bonding* ou communautaire religieux, surtout si la pratique religieuse reste du domaine « privé », ce qui bien sûr n'est pas du tout évident. Mais Putnam évoque à plusieurs reprises le cas du fondamentalisme religieux pour illustrer la face sombre (*dark side*) du capital social dans ce cas précis.

Quant au quatrième défi, on avancera pour l'instant l'idée selon laquelle les questions de discrimination ont souvent pour effet de renvoyer les immigrants discriminés à leurs réseaux ethniques puisqu'en quelque sorte la discrimination est un refus du *bridging* (c'est notamment l'hypothèse avancée dans certaines analyses d'*ethnic business* ou des enclaves ethniques).

Tous ces exemples rapidement esquissés font jouer, en gros, les rapports entre le *bonding* et le *bridging*. Le premier peut-il conduire au second ? Doit-on passer par le premier pour atteindre le second ? Les défauts du second ne conduisent-ils pas au renforcement du premier ? On pourrait bien sûr allonger la liste.

¹ Putnam accorde le crédit de cette distinction à Ross Gittel et Avis Vidal *Community Organizing : Building Social Capital as a Development Strategy*, Thousand Oaks, California, Sage, 1998 :8.

² Une relecture des recherches faites par mes collègues de l'INRS sur les programmes de jumelages de familles immigrantes avec des familles « natives » serait à cet égard intéressante (Charbonneau et Vatz-Laaroussi, 2001).

Sans entrer dans les nombreux débats théoriques soulevés par le concept de capital social dont je me contenterai de faire un usage théoriquement paresseux, je voudrais utiliser les distinctions à saveur de métaphore entre les vices et les vertus du capital social qui relie (*bridging social capital*) et du capital social qui unit (*bonding social capital*, ou pour reprendre l'expression de Cl. Fischer (2001), *in-bound social networks*) pour relire ou *revisiter* certains travaux de recherche réalisés depuis une dizaine d'année avec mon équipe sur l'insertion urbaine des immigrants à Montréal notamment à l'échelle du quartier. L'échelon local me semble en effet conférer un certain relief à la discussion sur le capital social en contexte multiethnique. Bien sûr, on peut penser (mais on a peut-être tort !) que le quartier est l'espace naturel du *bonding* pour les immigrants étant donné leur agrégation résidentielle³. Mais l'intérêt d'une « entrée par le quartier » pour aborder la question du capital social permet de remettre les pratiques relationnelles des immigrants dans un contexte concret et de regarder l'ensemble des dynamiques associatives d'un milieu local, et donc l'écho qu'y trouvent (ou non) les réseaux immigrants. Il ne s'agit pas pour autant de passer d'une analyse du capital social des individus à celui d'une communauté territoriale en tant que telle, en l'occurrence un quartier, même s'il n'est pas sans intérêt de dresser un portrait de l'armature associative d'un territoire donné. L'échelle du quartier n'est pas simplement un morceau de société, simplement en plus petit, mais engage des dynamiques particulières d'intégration (Simon, 1992), notamment en raison des effets de milieux ou dans le cas qui nous concerne des types de concentration immigrante. On pourrait dire, au risque d'être bien simpliste, que la *citadinité* et la citoyenneté sont deux choses différentes (Germain, 1998).

J'aborderai donc dans un premier temps les dynamiques associatives de quartiers dans les quartiers montréalais les plus multiethniques, pour ensuite m'attaquer aux deux types de capital social en évoquant une recherche sur les tables de concertation de quartier et une autre sur l'aménagement des lieux de culte. On verra que le côté sombre du capital social n'est pas nécessairement là où on pensait le trouver.

Vie associative et vie de quartier en contexte multiethnique

³ On évoque cependant de plus en plus l'hypothèse de formes de communautés ethniques qui ne reposent pas nécessairement sur la concentration résidentielle (Zelinsky, 2001).

La première recherche que je voudrais évoquer a été réalisée il y a un peu plus de dix ans dans sept des quartiers les plus multiethniques de la métropole montréalaise. À l'époque, les effectifs d'immigrants avaient singulièrement augmenté (plus de 50 000 immigrants admis annuellement au Québec), et des exemples tant européens qu'américains laissaient entrevoir une sérieuse détérioration du climat social dans plusieurs quartiers d'immigration à l'étranger. Les responsables du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (Québec) s'inquiétaient donc de l'impact sur le tissu urbain et social d'une immigration plus volumineuse, et ce d'autant plus que l'immense majorité des immigrants finissait toujours par s'établir à Montréal. Le ministère avait donc commandé une vaste étude sur l'intégration de ce qu'on appelait à l'époque les communautés culturelles (càd des populations d'origine immigrante, ou si l'on veut, d'origine non canadienne-française) à la vie de quartier et plus particulièrement à la « vie communautaire »⁴, selon les termes du ministère, à cet échelon local. Il s'agissait de dresser un portrait de la cohabitation interethnique et de la vie de quartier dans un ensemble de quartiers variés susceptibles de représenter l'essentiel des secteurs dans lesquels s'établissaient les immigrants. L'échantillon (7 quartiers de 8 000 à 45 000 habitants) couvrait donc autant des quartiers centraux que de banlieue, des quartiers défavorisés ou au contraire de classes moyennes aisées, et tous avaient au moins 30% de leur population qui n'était pas née au pays et se distinguait par une grande diversité d'origines ethniques.

Avec une équipe de l'INRS, nous avons donc dressé un portrait de la vie associative dans chaque quartier et avons examiné la part qu'y prenaient les communautés culturelles, en plus d'examiner les modes de cohabitation dans les lieux publics (une partie importante de la recherche dont il ne sera pas question ici) (Germain *et al.*, 1995).

Quelques constats méritent d'être rapportés ici. Notons d'abord que tous les quartiers n'avaient pas une vie associative d'une densité équivalente (notamment en banlieue) et qu'à l'instar du reste de l'agglomération urbaine, les quartiers défavorisés étaient souvent ceux où les réseaux associatifs dans le domaine du développement social étaient les plus nombreux et les plus actifs. Chaque quartier possédait un certain nombre d'associations ethno-culturelles (caritatives, culturelles ou communautaires) et d'associations s'occupant spécifiquement de l'accueil et de l'intégration des immigrants, dans lesquelles les communautés culturelles jouaient généralement un rôle significatif. (Encore aujourd'hui, et à la différence de ce qui se passe en région, le personnel des organismes qui s'occupent de l'accueil et de l'intégration des immigrants est largement lui-même d'origine immigrante). Mais surtout, en reconstituant

⁴ La vie communautaire, telle qu'on l'entend au Québec, peut être définie comme la vie associative relative au développement social.

l'histoire de la vie associative de chaque quartier, nous avons découvert que dans plusieurs d'entre eux, c'étaient bel et bien les communautés culturelles (ou si l'on veut les immigrants au sens large) qui étaient en bonne partie à l'origine de cette vie associative de quartier. De plus, dans certains cas, nous avons été frappés par le caractère majoritairement féminin des grandes figures locales de la vie associative de quartier. Si dans les institutions publiques impliquées dans la vie locale, les figures majeures étaient davantage masculines, dans ce qu'on appelle le tiers secteur, les femmes étaient très actives et souvent dirigeaient l'association ou le groupe communautaire. Enfin, à l'époque de notre enquête se mettaient en place des *tables de concertation intersectorielle de quartier* regroupant dans chaque quartier les principaux intervenants du secteur associatif et des principales institutions publiques enracinées dans la vie locale (police de quartier, responsables des logements sociaux, ou de centres locaux de santé et de services sociaux, etc.). Cet effort de coordination et de concertation subventionné par le secteur public, et qui ne venait dans certains cas que consacrer une réalité existante, n'était pas exempt de tiraillements divers (y compris linguistiques) face à ce qui pouvait ressembler à une tentative de contrôle par l'État des dynamiques associatives locales. Mais partout, des communautés culturelles étaient impliquées dans l'opération.

À l'époque de notre enquête sur les quartiers multiethniques, le livre de Robert Putnam n'avait pas encore répandu la bonne nouvelle du capital social, mais rétrospectivement, on peut penser que s'il en avait été ainsi, il est fort probable que nous aurions conclu que le capital social des immigrants se portait bien, puisque sans nul doute c'est bien en ces termes que le ministère de l'immigration nous aurait posé la question. On aurait peut-être aussi conclu que la plupart des quartiers possédaient une armature communautaire intéressante, particulièrement les plus défavorisés.

Toutes les communautés culturelles n'étaient cependant pas également présentes dans la vie communautaire. Dans les quartiers qui avaient jadis été le quartier fondateur d'une communauté donnée, pour reprendre la terminologie de Jean Remy (1990), comme par exemple, Parc-Extension (quartier grec) avant de devenir multiethnique, les associations des anciennes communautés restaient dominantes car bien structurées, à l'inverse de celles des communautés récentes, surtout si elles ne comptaient pas beaucoup d'immigrants. Il faut dire que les anciennes associations avaient souvent joui de préjugés favorables et de financements dans le cadre de politiques gouvernementales à saveur multiculturaliste si elles n'en portaient pas toujours le nom.

Or peu de temps après, les gouvernements canadiens et québécois allaient commencer à changer leurs politiques de soutien aux organismes ethnoculturels face aux critiques de plus en plus nombreuses dénonçant les effets pervers d'une approche multiculturaliste, au profit d'une approche civique, soucieuse d'éviter de ghettoïser les immigrants et de stimuler plutôt leur participation à des institutions communes (Helly, Lavallée et McAndrew, 2000). Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles qui, entre temps, avait changé de nom pour mieux témoigner de cette nouvelle philosophie (ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) allait donc encourager la reconversion des ONG mono-ethniques en associations ouvertes à tous les immigrants. Bien sûr, les gouvernements continuent encore à subventionner (pour des raisons historiques ou politiques) quelques associations que l'on pourrait qualifier de mono-ethniques mais en principe elles devraient représenter l'exception qui confirme la règle. Il s'agit en général des associations issues des vagues d'immigration plus anciennes. Ce virage du culturel au civique caractérisait aussi certaines politiques municipales de gestion de la diversité. Ainsi a-t-on pu noter certains changements dans les conceptions de gestion de la diversité concernant des services municipaux. Par exemple, plusieurs quartiers et municipalités adoptent une philosophie d'intégration par le sport qui consiste notamment à ne pas encourager la pratique sportive entre personnes de même origine (Germain, Dansereau *et al.*, 2003). En d'autres mots, on ne loue pas un terrain de soccer à un groupe qui s'identifie comme mono-ethnique. Le nouveau gouvernement élu à Québec semble toutefois vouloir remettre en valeur les associations ethnoculturelles, notamment pour leur confier davantage l'accueil et l'insertion de leurs compatriotes. Assistera-t-on à un nouveau virage ? Il est trop tôt pour se prononcer. Contentons-nous de regarder les effets du premier virage.

Du bonding au bridging

En termes putmaniens, on pourrait dire qu'il s'agissait de faire un virage du *bonding* au *bridging*, de favoriser les réseaux ouverts sur l'extérieur ou du moins non définis par l'identitaire alors que pendant longtemps on avait encouragé les immigrants à développer leurs propres associations. Le communautaire ethnique avait désormais une face sombre, pour paraphraser à nouveau Robert Putnam car les réseaux communautaires propres aux immigrants d'une même origine pouvait faire planer la menace du ghetto. Encore récemment, un quotidien montréalais titrait *Ghettoïstation* pour relater les résultats d'une enquête sur les trajectoires des immigrants récents indiquant que la majorité des immigrants venant s'installer ici avaient déjà sur place des amis de leur pays natal et que les amitiés qu'ils nouaient au

début de leur séjour faisaient aussi partie de leur groupe ethnique d'origine (La Presse , 14 sept 2003. A6). Au fond tout se passe comme si cette face « sombre » (*dark side*) était inhérente à certains types de réseaux et non pas à l'usage qui pourrait en être fait.

Il est intéressant de noter qu'à peu près au même moment, l'État se tournait de plus en plus vers le secteur associatif pour lui confier la gestion de ses programmes d'accueil et d'intégration des immigrants. Comme dans bien d'autres secteurs de la vie sociale d'ailleurs, la multiplication de « partenariats » entre l'État et des ONG a contribué à renforcer un mouvement de professionnalisation du secteur associatif et communautaire et, dans une certaine mesure, à brouiller de plus en plus les frontières entre l'État et la société civile. Le qualificatif « communautaire » si répandu au Québec et si chargé de significations politico-idéologiques devient d'ailleurs d'une ambiguïté déroutante, du moins d'un point de vue sociologique, dans la mesure où on ne sait plus très bien de quelle communauté il est question !

Depuis ces virages du culturel au civique, tout se passe comme s'il fallait distinguer les bons réseaux communautaires,des autres, ou plutôt comme s'il fallait repenser la question des dynamiques communautaires dans le domaine de l'immigration.

Une recherche commandée cette fois par la ville de Montréal allait nous permettre d'explorer les dilemmes engagés par une question semblable, et notamment de revenir sur la distinction entre les réseaux qui unissent (*bonding*) et ceux qui relient (*bridging*).

La recherche portait sur la participation des associations ethnoculturelles et des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux tables de concertation intersectorielle de quartier dans la ville de Montréal (Germain et Sweeney, 2002). Un large forum sur le développement social organisé il y a quelques années à la grandeur du Québec mais aussi dans chaque milieu local, avait laissé un certain malaise face au constat (plus impressionniste que systématique d'ailleurs) d'une relative absence des communautés culturelles dans ce grand exercice de concertation sur le développement social. La ville de Montréal voulait donc voir ce qu'il en était notamment dans les 20 tables de concertation intersectorielle, qui regroupent dans chacun des quartiers montréalais, l'essentiel des organismes (ONG et institutions publiques) concernés par le développement social des quartiers. Quels organismes étaient membres de ces tables, et par extension quelles communautés culturelles y étaient représentées ? L'étude comprenait aussi une enquête plus

approfondie dans un quartier témoin, un quartier plutôt moyen qui comprenne une certaine proportion d'immigrants sans être pour autant un quartier fortement multiethnique. Il s'agissait à la fois de voir ce que pensaient les intervenants participant à cette table de concertation des problèmes vécus par les immigrants et de la participation civique des communautés culturelles de leur quartier, mais aussi de faire le tour de toutes les associations du quartier qui ne siégeaient pas à la dite table de concertation qui s'appelait en l'occurrence le Conseil communautaire solidarité X. Ce Conseil communautaire se caractérisait donc par une logique de « bridging », avec le souci de tenter de rejoindre tous les organismes ou associations oeuvrant dans le domaine du développement social dans le quartier pour encourager des actions concertées. Toutes les associations n'étaient cependant pas invitées à siéger sur le Conseil. Au nombre de celles-ci figuraient notamment les églises ou autres lieux de culte associés à des communautés culturelles. Ces organismes exerçaient pourtant, pour la plupart, un rôle de support important à l'égard des nouveaux immigrants. Mais il y avait aussi toute une nébuleuse de petites associations, souvent composées uniquement de bénévoles et non de permanents, dont le bassin de membres était souvent plus large que le territoire du quartier et qui n'avaient pas assez de ressources pour participer aux différentes tables de concertation (et à leurs nombreux comités). Surtout, dans ces associations, on nous expliquait que ces tables avaient un aspect formel et bureaucratique qui cadrerait mal avec leur modus operandi, à base de relations personnelles et de confiance. Leurs responsables hésitaient aussi à être traités comme des représentants de telle communauté culturelle ou à parler au nom de tous les immigrants. Enfin, pour leurs membres, d'autres réseaux leur semblaient davantage prioritaires, par exemple, faire partie de l'association de parents d'une commission scolaire, etc. Quant aux membres formels du Conseil communautaire, s'ils se montraient soucieux de pouvoir comprendre les problèmes vécus par les immigrants sur leur territoire, et qu'ils reconnaissaient que les associations ethnoculturelles étaient souvent bien placées pour les aider à comprendre ces problèmes, ils n'en affichaient pas moins une certaine réticence à l'idée d'inviter à siéger au Conseil communautaire des organismes ethnoculturels qui pourraient être tentés de passer pour les porte-parole de communautés données. Autrement dit, il ne fallait pas entrer dans une logique de représentation « communautaire ».

En ce qui concerne les 19 autres tables de concertation de quartier, un examen de leur membership révélait une assez grande variété de cas de figure : dans certains quartiers, aucun organisme membre n'était spécifiquement concerné par les questions d'immigration même si le quartier en comportait un certain pourcentage ; ailleurs on retrouvait au contraire plusieurs associations ethnoculturelles souvent liées aux anciennes communautés culturelles. Il faut

préciser que la plupart de ces anciennes communautés et des plus récentes ont aujourd'hui plusieurs espaces de voisinage privilégiés entre lesquels elles doivent répartir leurs ressources communautaires, quand elles ne sont pas carrément dispersées dans l'espace urbain. Comme pour d'autres types d'association, la territorialisation de la concertation communautaire peut s'avérer une contrainte (Cartes).

On voit donc bien les ambiguïtés associées au réseau communautaire ethnique et au paradoxe auquel peut conduire une distinction réductrice entre les réseaux *bonding* et *bridging*. Car en fin de compte les effets d'exclusion (au sens mou) ne sont-ils pas surtout générés par le réseau censé fonctionner au *bridging*, sous couvert d'une conception au fond assez républicaine de la participation civique ? Les effets peuvent être particulièrement sensibles pour les populations immigrées récentes pour lesquelles l'agrégation résidentielle est souvent stratégique pour les premières années d'installation et pour lesquelles le réseau communautaire ethnique représente d'abord un potentiel d'aide à l'insertion urbaine mais qui peut aussi à moyen terme nourrir un repli si on ne reconnaît pas leur légitimité. N'y a-t-il pas en effet une distinction à faire entre la scène locale et civique (en l'occurrence le quartier) sur laquelle se joue la mobilisation des liens communautaires et celle plus politique et plus globale (municipale, provinciale, fédérale) où se posent vraiment les questions de représentation ?

Les effets *bonding* et *bridging* du capital social généré par les lieux de culte

Je voudrais, en terminant, aborder une question délicate, celle des réseaux incarnés par les lieux de culte. La pratique religieuse occupe souvent une place importante dans les études sur le capital social, que ce soit pour noter une corrélation positive avec d'autres investissements associatifs, ou pour dénoncer la face sombre du capital social ainsi généré. Il n'est pas inutile de souligner que jusqu'à présent, du moins au Québec, cette question n'a guère été abordée dans le cas des immigrants ou plus largement des communautés culturelles. Pourtant, elle est importante pour comprendre leur activité de *réseautage*. On constate dans la région montréalaise que depuis le début des années 1990, les lieux de culte les plus divers se sont multipliés de façon exponentielle à la fois en banlieue et dans la ville centrale. La plupart du temps il s'agit de petites congrégations mais on a vu aussi se construire des églises pentecôtistes, des temples hindous et sikhs, des mosquées, de taille imposante. Les municipalités ont ces dernières années commencé à montrer de plus en plus de réticences face à ces demandes de permis de construction ou d'agrandissement, pour des raisons fort diverses

d'ordre fiscal, urbanistique, architectural, politique, etc. Dans certains cas, ces projets ont suscité des controverses dans le voisinage, parfois ils ont provoqué une levée de bouclier au nom du principe de la laïcité de l'espace public. Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans la complexité des problématiques soulevées si ce n'est pour faire deux ou trois constats (Germain et Gagnon, 2003).

Le premier, comme on l'a dit, les lieux de culte les plus divers s'affirment de plus en plus dans le paysage urbain.

Le second, ces nouveaux aménagements sont reçus avec de plus en plus de réticence.

Le troisième, le plus important, est que ces lieux de culte sont de plus en plus souvent des lieux polyvalents : au lieu de prière proprement dit sont greffés, des lieux communautaires, d'éducation, des gymnases, des lieux d'entraide et de loisirs pour les personnes âgées, des services de garde, des lieux de ressourcement culturels, des cuisines collectives, de l'hébergement pour les démunis, etc. Et dans certains cas, ces services ne sont pas réservés à la seule congrégation religieuse mais sont accessibles à l'ensemble de la population du quartier. Bref, ces lieux qui sont souvent l'expression de l'investissement des immigrants dans les affaires de leur communauté, peuvent être aussi l'occasion de tisser des liens avec le voisinage, tout comme ils peuvent « dévier » l'investissement dans la communauté plus large. Souvent, les difficultés de coexistence avec le milieu environnant reposent sur une méconnaissance ou sur un déni de ce caractère communautaire. Beaucoup de municipalités se demandent d'ailleurs comment « zoner » les lieux de culte (et il est bien évident que cette question concerne avant tout ceux des communautés culturelles) : équipements institutionnels, équipements communautaires, voire commerces, si l'on considère l'achalandage généré ainsi que les problèmes de stationnement qui vont avec...

Ces multiples fonctions des lieux de culte diffèrent parfois fortement de ce qui prévaut dans le pays d'origine.

Ces « équipements » collectifs apparaissent comme de stricts lieux de culte dans un espace **national** que l'on définit comme laïc tout en reconnaissant le droit de pratiquer sa religion. Mais dans la réalité de leur insertion dans un quartier, ils peuvent être associés tant à des dynamiques de *bonding* et de *bridging* , tout comme ils peuvent fonctionner comme des institutions de repli. Il faut alors parfois un événement **local** particulier, comme par exemple la crise du verglas à Montréal il y a quelques années pour en découvrir les ressources communautaires mobilisables (Polo, 2002).

À nouveau, un capital social, ici associé aux groupements religieux, est défini a priori comme n'étant pas du bon côté du capital social.

À cela s'ajoute une méconnaissance des multiples fonctions sociales jouées par les lieux de culte, dès qu'il s'agit de lieux de culte non catholiques romains ou protestants traditionnels. C'est pourtant avec le capital social existant qu'il faut construire un milieu réceptif où établir des ponts, sans préjuger au départ de la nature de ce capital. Le domaine de la religion est peut-être, au plan local, un des domaines où se forment des pratiques discriminatoires qui pourraient finir par renforcer les réseaux religieux plutôt que de les décourager.

On touche peut-être là un des défauts de la théorie du capital social : confondre la nature du capital social avec ses effets, ou avec les lieux où il est construit. Voilà une conclusion bien théorique pour un exposé qui avait d'abord pour ambition de donner à voir les micro-terrains où se jouent l'intégration des immigrants et la coexistence inter-ethnique.

Références citées

- P. Carrasco, D. Rose et J. Charbonneau (1999) « La constitution de liens faibles : une passerelle pour l'adaptation des immigrantes centro-américaines mères de jeunes enfants à Montréal », *Études ethniques au Canada*, XXXI (1) : 73-91.
- J. Charbonneau, M. Vatz-Laaroussi (2001) « L'accueil et l'intégration des immigrants : à qui la responsabilité ? Le cas des jumelages entre familles québécoises et familles immigrantes », *Lien social et Politiques*, 46 : 111-124.
- Cl. Fischer (2001) « *Bowling Alone* : What's the Score ? », Paper to be presented to "Author Meets Critic: Putnam : *Bowling Alone*", American Sociological Association, California, August 2001
- A. Germain, J. Archambault, B. Blanc, J. Charbonneau, F. Dansereau et D. Rose (1995) *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, Gouvernement du Québec, MAICC, coll. Études et recherches, No 12.
- A. Germain (1998) « Citoyenneté ou cidadinité ? Montréal ou les dilemmes d'une ville pluriethnique », *Géographie et Cultures*, 26 :95-108.
- A. Germain et M. Seewney (2002) *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société. 166 pages.
- A. Germain, F. Dansereau et al. (2003) *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, 174 pages.
- A. Germain et J. E. Gagnon (2003) « Minority Places of Worship and Zoning Dilemmas in Montréal », *Planning Theory and Practice*, 4(3) : 295-318.
- M. Granovetter (1973) « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78, 1360-1380.
- D. Helly, M. Lavallée et M. McAndrew (2000) « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois », *Recherches Sociographiques*, XLI (2) : 271-298.

- A.-L. Polo (2002) *Appropriation de l'espace et pratiques municipales de gestion de la diversité ethnoculturelle : le cas des lieux de culte pentecôtistes*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société,
- R. D. Putnam (2000) *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster.
- R.D. Putnam (1993) *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press
- J. Remy (1990) "La ville cosmopolite et la coexistence interethnique", dans A. Bastenier et F. Dassetto (dir) *Immigration et nouveaux pluralismes. Une confrontation de sociétés*, Bruxelles, Éditions universitaires De Boeck, pp. 85-106.
- P. Simon (1992) « Belleville, un quartier d'intégration », *Migrations et Sociétés*, IV (19) : 45-68.
- W. Zelinsky (2001) *The Enigma of Ethnicity. Another American Dilmma*, Iowa City, University of Iowa Press.